MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
-=-=-=-=-=-

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès
-=-=-=-

13ème Comité des Participants du Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF)

Brazzaville, 21-22 Octobre 2012

ALLOCUTION D'OUVERTURE

prononcée par

Monsieur **Henri DJOMBO**

Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable

---

Brazzaville, 21 Octobre 2012

Messieurs les membres du Gouvernement,
Monsieur le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale,
Monsieur le Secrétaire Exécutif du Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier,
Mesdames et Messieurs les Membres du Comité des Participants du Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de missions diplomatiques,
Distingués Invités,
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant tout, au nom du Président de la République, Son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO, souhaiter la bienvenue et un agréable séjour en terre africaine du Congo à nos hôtes venus de 60 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique, d'Europe et d'Océanie.

J'aimerais vous remercier d'avoir honoré ce rendez-vous, d'avoir choisi Brazzaville, et d'avoir ainsi fait honneur au Bassin du Congo, d'abriter les travaux de la 13ème session du Comité des Participants du Fonds du Partenariat pour le Carbone Forestier.

Nos invites auront le loisir d'admirer Brazza la Verte et de découvrir, dans le cadre des visites de terrain et des excursions prévues, quelques merveilles de chez nous et l'expérience congolaise en matière de gestion forestière qui, je l'espère, vont combler leurs attentes.

Mesdames et Messieurs,

Je note avec satisfaction que votre nombreuse présence à cette rencontre, témoigne d'une profonde volonté de mettre en place, à travers REDD+, une coopération mondiale plus dynamique dans le domaine des forêts.

Au nom du Gouvernement, je puis vous rassurer que le Congo, défini par le Président de la République comme un laboratoire pratique de la gestion durable des forêts

tropicales sur la base de son expérience dans ce domaine, est disposé à apporter sa modeste pierre à l'accélération de ce processus international.

En effet, la République du Congo, qui a mis au point le clonage de l'eucalyptus sur la base du bouturage en 1975 à Pointe-Noire, pour la première fois au monde, a permis de révolutionner partout les techniques de plantations forestières.

Dans sa quête du progrès, elle s'est engagée, depuis la fin des années 90, dans la conservation et la gestion durable de ses forêts, et la promotion dans ces domaines de la coopération sous-régionale et internationale :

- En affectant 3,6 millions d'hectares aux aires protégées, soit 11,2 % de son territoire, pour la conservation de la biodiversité ;
- En mettant sous aménagement forestier près de 8 millions d'hectares, soit les deux tiers des superficies des forêts concédées à l'industrie du bois ;
- En certifiant 2,5 millions d'hectares de concessions forestières aménagées aux standards FSC, soit 50% des efforts du Bassin du Congo ;
- En abritant, en 1996, la première conférence sur les écosystèmes des forets denses et humides d'Afrique Centrale, qui a donne lieu à la COMIFAC et à son plan de convergence ;
- En s'engageant dans le FLEGT et REDD+ ;
- En initiant le Forum International sur les Peuples Autochtones d' Afrique Centrale qui se tient tous les deux ans à Impfondo, au Nord-Congo ;
- En lançant en 2011, année internationale des forêts, le programme d'un million d'hectares de plantations forestières à réaliser dans les dix années à venir ;
- En abritant en juin 2011, le premier sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les trois bassins forestiers tropicaux du monde, en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans le domaine des forêts.

Mesdames et Messieurs,

En 2010 à Georgetown, le 6ème Comité des Participants a approuvé le R-PP de mon pays. Je voudrais vous renouveler la gratitude du Gouvernement et vous assurer de son engagement total au processus REDD+. Le décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement des organes de gestion du processus REDD+, en cours de publication, permettra de mettre en place le Comité National REDD et les 12 Comités Départementaux pour appuyer la Coordination Nationale REDD+ en République du Congo.

Mesdames et Messieurs,

La déforestation contribue pour près de 20% des émissions globales des GES, à travers les défrichements agricoles, l'exploitation du bois énergie et du bois d'œuvre, les incendies de forêts, les maladies des végétaux, les catastrophes naturelles et la construction des infrastructures, notamment les routes, les voies ferrées, les aéroports, les barrages hydroélectriques, les établissements humains incontrôlés, les exploitations minières, pétrolières et forestières.

Comme on s'en rend compte, ces phénomènes, liés en grande partie à l'économie et à la vie des populations, sont favorisés par l'insuffisance de contrôle des différentes activités et accentués par l'absence de politiques d'occupation des terres.

Réduire ou limiter la déforestation et la dégradation forestière suppose, dans le contexte du développement durable, la prise des mesures palliatives et le développement des actions appropriées, visant à diminuer l'impact des activités anthropiques sur les forêts et à minimiser leurs effets sur l'environnement en général.

En faisant partie des politiques nationales, REDD+ doit permettre de lutter contre la pauvreté, d'encourager l'usage superposé et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, de développer les activités alternatives en faveur des populations locales et autochtones et s'associer à d'autres initiatives pour promouvoir des techniques

agricoles nouvelles et respectueuses de l'environnement, tout en contribuant au respect des règles et des normes environnementales par les projets de développement.

Comme vous le savez, toutes ces mesures et ces actions nécessitent un engagement politique ferme et des moyens de mise en œuvre conséquents, afin d'assurer le contrôle et le suivi des projets, le renforcement des capacités et de garantir, aux niveaux des États et de la communauté internationale, des financements suffisants et prévisibles aux projets sur le terrain.

Mesdames et Messieurs,

Nous savons tous également que les changements climatiques menacent dangereusement notre planète, et que nous devons agir ensemble, en toute responsabilité et dans un esprit de solidarité, afin de construire un monde respectueux de la nature et des hommes, un monde qui avance dans le développement sans compromettre l'existence des générations futures.

Les pays du Bassin du Congo ont adhéré au processus REDD+, qu'ils considèrent comme un outil de développement durable et de lutte contre la pauvreté, comme une initiative forestière majeure dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

Bien qu'ils ne contribuent pas aux émissions globales de GES, la plupart de ces pays fournissent des efforts remarquables dans la conservation et la gestion durable de leurs forêts, à travers l'aménagement des concessions forestières, la certification, la conservation de la biodiversité au sein et à la périphérie des aires protégées, l'afforestation et le reboisement. Leurs initiatives ont, sans conteste, permis de réduire et de limiter la déforestation, la dégradation forestière, les émissions de GES et d'augmenter la capacité de séquestration de CO2 et le stock de carbone forestier, offrant ainsi à l'humanité le moyen le plus efficace et le moins cher de lutte contre le changement climatique.

C'est pourquoi, tout en exigeant des niveaux responsables de réduction des GES aux pays industrialisés, le Bassin du Congo attend à son tour des ressources financières conséquentes pour :

- soutenir ses actions d'atténuation, notamment ses efforts de gestion durable des écosystèmes forestiers,
- assurer la transition de ses membres vers l'économie verte,
- lutter contre la pauvreté.

En tenant compte des réussites accumulées dans ces domaines en Afrique Centrale et en appliquant les MRV sur les aires protégées forestières, les forêts aménagées et les concessions certifiées, on se rendra à l'évidence que les pays du Bassin du Congo, en dépit du fait qu'ils ne bénéficient à cet égard d'aucun apport financier consistant, sont engagés, depuis une décennie au moins, dans le processus REDD+. On peut donc affirmer et reconnaître que l'Afrique Centrale exécute le processus REDD+ bien avant son avènement et que la sous-région œuvre activement à l'atténuation des effets du changement climatique.

C'est pourquoi la République du Congo recommande que REDD+ prenne en compte et encourage désormais les bonnes pratiques forestières qui ont déjà fait leurs preuves en Afrique Centrale, et qu'il soit promu dans cette grande initiative un dialogue constructif, permanent et inclusif entre les parties prenantes, y compris les spécialistes forestiers de tous les continents, afin que ce processus ne soit le fait des seuls financiers.

Il s'agit aussi de faire que l'expérience qui se mène sur REDD+ n'apparaisse pas comme une imposition pour les pays bénéficiaires, ni qu'elle ne soit perçue par les acteurs de terrain, à cause des conditionnalités excessives, comme une initiative impossible à mettre en œuvre. Du fait de la complexité de leur mise en œuvre, d'autres mécanismes du système multilatéral n'incitent guère les pays en

développement à l'optimisme en continuant à reproduire les mêmes procédures et à nourrir la même conviction, de la ligne d'horizon qu'on n'atteindra jamais. Si déjà les rares pays qui ont bénéficié des premiers concours financiers au titre de REDD+ ne semblent pas encore satisfaits des mécanismes et des procédures en place, quel sort devrait-on réserver au processus ?

L'intégration de REDD+ dans les priorités nationales nécessite la vulgarisation de cette initiative auprès des décideurs et des populations, entendu que son concept, ses objectifs et ses contours doivent, avant tout, être bien définis et partagés.

Je suis d'avance convaincu que vos débats seront fructueux et constructifs, qu'ils seront porteurs d'actions nobles au service de l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouverts les travaux de la 13ème session du Comité des Participants du FCPF.

Je vous remercie.